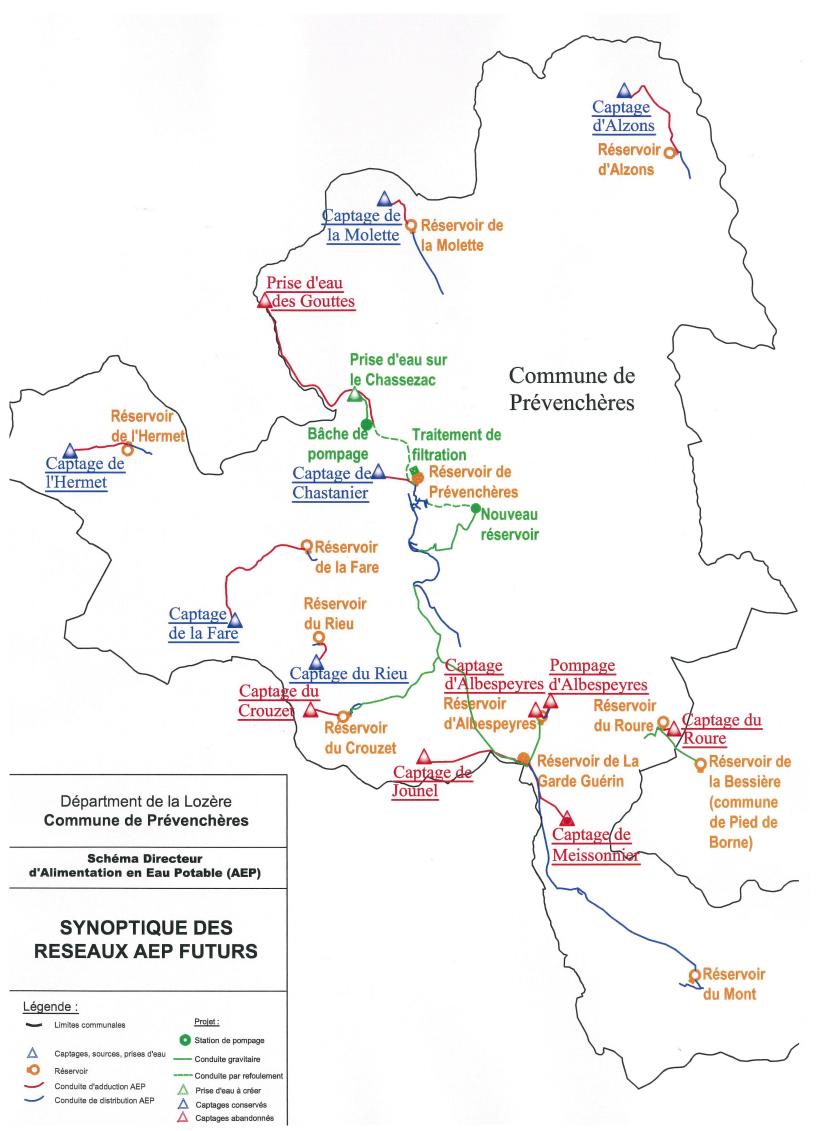


# Projet de restructuration des réseaux d'eau potable



La commune de Prévenchères a l'obligation de régulariser les ressources en eau potable.

En effet, la prise d'eau des Gouttes (principale ressource estivale) doit être abandonnée car elle n'est pas réglementaire. Le captage de Chastanier est insuffisant pour les besoins estivaux.

D'autres problèmes comme le mauvais état des captages Jounel, de Meissonnier, d u Crouzet et du Roure (quantité et qualité) motivé ont conseil municipal a réaliser un schéma directeur pour rationaliser l'organisation de desserte en eau potable.













# Schéma directeur d'Alimentation en eau potable (2008-2010)

- ⇒ **Etat des lieux et diagnostic** : la commune compte <u>10 réseaux</u> <u>indépendants</u> avec :
  - 13 captages
  - 11 réservoirs
  - 2 stations de pompage et 2 traitements au chlore.

Des compteurs ont été installés au départ des réservoirs et ont été enregistrés ou relevés pour connaître les besoins et les fuites.

- ⇒ **Eléments positifs** : les réseaux ne sont pas fuyards.
- **⇒** Problèmes recensés
- <u>Réglementaires et environnementaux</u> : les prises d'eau des Gouttes, de Rachas et pompage d'Albespeyres ne sont pas régularisables.
- Quantitatifs : les captages de Chastanier, Jounel, Meissonier, Le Roure ne sont pas assez productifs à l'étiage pour couvrir les besoins.
- Qualitatifs: hormis Prévenchères et La Garde de Guérin qui disposent d'un traitement de désinfection, tous les réseaux présentent une qualité bactériologique non conforme; l'eau du captage du Crouzet contient de l'Arsenic.
- ⇒ **Solutions** : 4 scénarios ont été proposés avec des solutions locales de réhabilitation, de création et de raccordement et / ou intercommunales.
- ⇒ **Choix** : le Comité de pilotage de l'étude (financeurs, services de l'état, assistance technique) et le Conseil Municipal ont choisi la solution présentée ci-après :





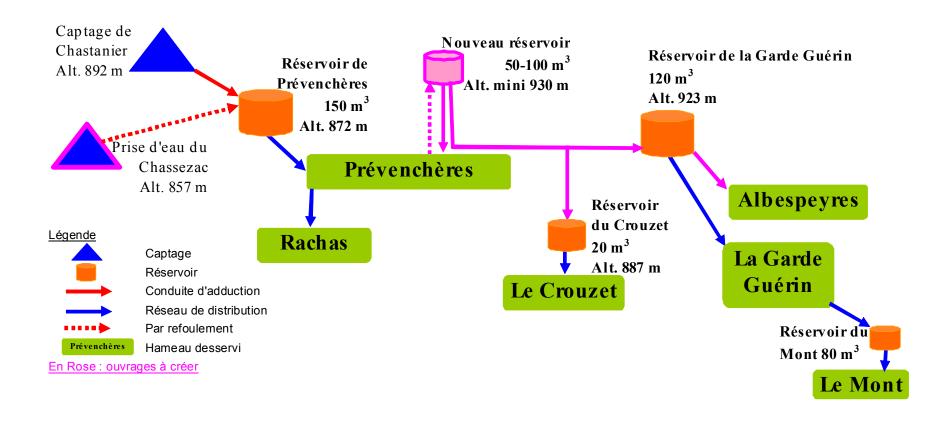
Captage du Roure



# Solution choisie

- ⇒ **Au final**, la commune comptera <u>6 réseaux indépendants</u> avec :
  - 7 captages
  - 10 réservoirs
  - 2 stations de pompage, 2 traitements au chlore et 1 station de filtration.
- ⇒ **Ce qui ne change pas :** Les réseaux de La Molette, Alzons, Le Rieu et l'Hermet sont maintenus : les ouvrages de production seront réhabilités, régularisés et protégés.
- ⇒ **Ce qui change :** Un nouveau réseau est créé : il alimentera Prévenchères, Le Crouzet, La Garde Guérin, Le Mont et Albespeyres. Il se présente comme suit :
  - Ressources : captage de Chastanier et une prise d'eau à créer sur le Chassezac : cette prise d'eau sera régularisable grâce au soutien d'étiage du barrage de Puylaurent.
  - Réservoirs: les ouvrages existants sont conservés; un deuxième réservoir est créé à Prévenchères (augmentation du stockage et abandon de certains surpresseurs).
  - Qualité de l'eau : une station de traitement (filtration-désinfection) est créée à proximité du réservoir actuel de Prévenchères.
  - Réseaux à créer : interconnexion entre Prévenchères, La Garde Guérin (5 km), Le Crouzet (1,6 km) et Albespeyres (0,7 km).
- ⇒ Le réseau du Roure est connecté sur le réservoir de La Bessière (commune de Pied de Borne) : le captage et le reservoir du Roure seront abandonnés.

#### UDI de PREVENCHERES - La GARDE GUERIN - ALBESPEYRES - Le CROUZET



## **Echéancier**

Année 2011 2012 2013 2014 2015 2016

Tranche 1 : Régularisation des captages et interconnexion du Roure

Montant estimé : 160 00 € HT

**Tranche 2 :** Prise d'eau, traitement, Interconnexions La Garde Guérin, Albespeyres, le Crouzet Montant estimé : 815 000 € HT

Prix de       0,90 €         l'eau       HT/m³    1,50 € HT/m³
--

⇒ L'investissement est estimé à 975 000 € H.T répartis sur 5 ans.

Les financements potentiels (Conseil Général de la Lozère, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) sont de 70 % au maximum avec des conditions suivantes :

- Régularisation des ressources
- Prix de l'eau communal d'au moins 1,5 € HT/m³ sur les 120 premiers m³.

La part communale restante d'environ 300 000 € HT sera financée par le budget de l'eau (environ 18 500 m³/an vendus) et par un emprunt à long terme.

Ce projet n'est donc réalisable que si le prix de l'eau est au moins de 1,5 € HT/m³ sur les 120 premiers m³.

## Prix de l'eau communal

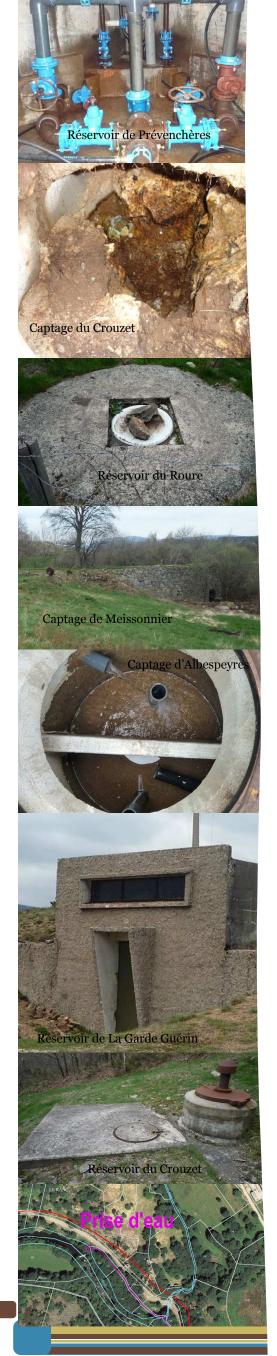
A partir du 1<sup>er</sup> août 2011, le prix de l'eau potable (assainissement non compris) sera de  $1,5 \in HT/m^3$  (sur la base de 120  $m^3$ ) avec la répartition suivante :

•	Abonnement compteur	60,00 € HT/an
•	Consommation (0-120 m <sup>3</sup> )	1,00 € HT/m³
	Consommation (au delà de 120 m <sup>3</sup> )	0 50 € HT/m <sup>3</sup>

Le prix de l'assainissement collectif sera de  $0,42 \in HT/m^3$  (sur la base de  $120 \text{ m}^3$ ) avec :

•	Abonnement branchement	20,00 € HT/an
•	Consommation au m <sup>3</sup>	0,25 € HT/m <sup>3</sup>

La TVA à 5,5 % et les taxes de bassin s'ajoutent.



Les rapports détaillés des études réalisées et en cours sont disponibles en mairie.

Réalisé par : AQUA SERVICES 8 rue de Wunsiedel 48 000 MENDE Tel/fax : 04 66 65 31 23